

Vous inscrivez votre enfant dans un établissement privé catholique sous contrat. Nos ressources reposent sur la participation de l'état et des collectivités territoriales et sur la contribution des familles. Le montant de cette contribution est calculé de manière à garantir l'accès à tous tout en préservant l'équilibre budgétaire.

Nous avons opté pour un libre choix entre deux tarifs laissés à votre appréciation en fonction de vos possibilités. Ce choix reste confidentiel et ne fait l'objet d'aucun justificatif. Le **tarif de base** correspond à une moyenne nécessaire à notre équilibre financier. L'autre ouvre une marge de solidarité entre les familles.

1. Frais de scolarité : (sur 10 mois).

✓ Contribution scolaire (2 tarifs au choix).

	Ecole Maternelle	Ecole Élémentaire	Collège
Tarif de base	30.75€ *	33.95€	39.25€
Tarif conseillé	33.90 € *	38.15€	43.45€

A cette contribution s'ajoutent divers achats groupés (livres, matériels sorties pédagogiques...) nécessaires à la scolarité.

- **Collège** : Selon l'option validée, il faut prendre en compte le coût des options sections Bilangue, Parcours Européens, Badminton (20€/an), option Football (30€/an),

* **Ecole** : Frais d'inscription pour les classes de SA : 50€ (se rapprocher de la Cheffe d'établissement)

✓ Cotisation diocésaine à la Caisse Locale d'Entraide :

	Ecole Primaire	Ecole Élémentaire	Collège
Par mois	1.20€	1.20€	6€

✓ Cotisation UGSEL

	Ecole Primaire	Ecole Élémentaire	Collège
Par mois	0.25€	0.25€	0.6€

✓ Garderie Ecole

	De 7h15 à 8h15	16h45 à 17h45	18H00 à 18h45
Par jour	3€	3€	2€ *
Frais de pénalité après 18h45 : 7.50€/enfant			

* Tarif pour élève ayant été à l'étude avant

✓ Etude encadrée Ecole- Collège : 3.10 €/ jour



Les absences sont déduites intégralement en fin d'année scolaire : Le remboursement des repas sur le forfait DP se fera après une franchise, de 8 jours cumulés sur l'année sur absences justifiées hors convenance personnelle. Si vous souhaitez changer de régime en cours d'année, cela ne sera accepté qu'à chaque début de période.

2. Restauration :

La demi-pension **4 jours est choisie pour l'année**. Toutefois, les demandes sont possibles à la fin de chaque période si elles sont motivées et adressées au Chef d'Établissement. Le forfait annuel pour les demi-pensionnaires :

	Ecole Maternelle	Ecole Élémentaire	Collège
Forfait annuel DP	682€	785€	795€
Forfait droit à couverts pour PAI	140€	140€	140€
Tarif 1 repas Externe	5.35€	6.35€	6.85€
Prix droit à couverts pour PAI Externe	1€	1€	1€

Prix spéciaux : 3^e ou 4^e enfant inscrit comme dernier arrivé dans l'ensemble scolaire, une réduction de 30 est appliquée sur le forfait demi-pension.



Les absences sont déduites intégralement en fin d'année scolaire : Le remboursement des repas sur le forfait DP se fera après une franchise, de 8 jours cumulés sur l'année sur absences justifiées hors convenance personnelle. Si vous souhaitez changer de régime en cours d'année, cela ne sera accepté qu'à chaque début de période.